



**SECRETARIAT GÉNÉRAL**  
téléphone : 01 56 41 51 10  
télécopie : 01 56 41 51 11  
[secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr](mailto:secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr)

TC/MZ/CVP/4702

LETTRE OUVERTE  
Objet : situations des EVS

**Fédération des syndicats généraux  
de l'Éducation nationale  
et de la Recherche publique**

Monsieur Luc CHATEL  
Ministre de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et de la Vie associative  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07

Paris, le 18 avril 2011

Monsieur le Ministre,

Nous vous alertons à nouveau sur la précarité des salariés recrutés sur des contrats aidés qui assurent, pour beaucoup d'entre eux, leurs missions dans les écoles en tant qu'auxiliaire de vie scolaire et/ou d'aide à la direction d'école.

Leur présence est indispensable au fonctionnement ordinaire des écoles et leur disparition progressive pèse lourdement sur le quotidien des équipes pédagogiques, les mettant en difficulté pour intégrer notamment les élèves handicapés.

Ces salariés exercent des vrais métiers dont l'école a besoin pour fonctionner dans de bonnes conditions et nous ne pouvons nous satisfaire de la précarité actuelle comme réponse à leurs missions rendues obligatoires par la loi de 2005.

Il est urgent de trouver des solutions pérennes pour que l'école assure dignement son obligation d'accueil des enfants handicapés, pour les enfants et les jeunes eux-mêmes, pour les salariés qui remplissent au quotidien ces missions et pour le bon fonctionnement des écoles.

Nous attirons particulièrement votre attention sur les EVS, recrutés en 2006. Ces salariés, âgés de plus de 50 ans au moment de leur recrutement ou travailleurs handicapés, vont arriver dans quelques mois à la fin des possibilités de renouvellement de leur contrat. Employés depuis 5 ans, ils et elles ont rempli, avec compétence, les missions pour lesquelles ils avaient été recrutés. Au cours de ces cinq années, ils se sont insérés professionnellement dans des métiers que beaucoup d'entre eux ne connaissaient pas en prenant leurs fonctions. Au-delà de leur activité professionnelle, ces emplois aidés leur ont permis de construire à nouveau un projet de vie. Dans le contexte actuel de chômage massif, nous savons que leur âge ou leur handicap, et parfois le cumul des deux, rendra difficile une insertion professionnelle. Alors que l'objectif d'insertion a été atteint, nous ne pouvons accepter de voir ces salariés revenir à la précarité du départ par une nouvelle inscription à Pôle Emploi.

Nous vous demandons de prendre rapidement des dispositions pour que chaque salarié en contrat aidé qui le souhaite puisse trouver une solution pérenne, par un maintien exceptionnel dans un emploi aidé ou un accès facilité à un emploi statutaire.

Au moment où plusieurs millions d'euros sont engagés par l'État, pour le recrutement de nouveaux AVS, nous ne pouvons accepter que des milliers de salariés soient traités comme de simples mouchoirs jetables.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Thierry Cadart, Secrétaire général

Copie à Mme J. Théophile, DGRH